

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

18/04/14

SLO

COMMUNE DE CHAMP SUR  
DRAC DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2014  
N° 21 /2014

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE QUATORZE AVRIL**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 8 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS :** M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J., CERONI J., CHAIB J., L., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., GALVEZ M., HAMEL E., KOENIG S., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

**PROCURATIONS :** N.LEGROS à M.MENDEZ , S.CHABANY à J.NIVON

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE - ANNEE 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil les états de consommation des crédits figurant dans le compte de gestion de la commune pour l'année 2013 transmis par le receveur municipal. Les écritures concordent avec les chiffres figurant dans les comptes administratifs.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31 et L. 1612-12,

**CONSIDERANT** la concordance des écritures du receveur municipal et des comptes administratifs,

**APPROUVE** les comptes de gestion de la commune pour l'année 2013.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 17 avril 2014.

Le Maire,

  


Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

  
